



Lettre du CHIC

Février 2018

Année 2018 n° 75

CHIC DES ANDAINES

LA FERTE MACE-DOMFRONT

Sommaire :

- Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens pour les EHPAD du CHIC
- Les consultations de médecine générale du CHIC

Bienvenue :

Mme SUTTER Veronique le 1er février, kinésithérapeute en lymphologie

Dr NOËL Didier à compter du 21 mars 2018 Consultations de rhumatologie..

Félicitations

Mme SANDBERG Mylène pour l'obtention du certificat de formation en santé au travail cycle Infirmière en service de santé au travail

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens pour les EHPAD du CHIC

L'établissement est actuellement parmi les premiers établissements du département à négocier actuellement avec le Conseil Départemental de l'Orne et l'ARS Normandie le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour les EHPAD qui va remplacer la convention tripartite.

Qu'est-ce qu'un CPOM ?

Un CPOM est un contrat signé pour 5 ans qui s'applique à l'ensemble des EHPAD d'un même établissement (Les charmillles blanches, L'air du Temps à La Ferté Macé et le Val fleuri sur Domfront) L'objectif de ce contrat est de mieux répondre aux enjeux d'accompagnement des usagers d'EHPAD. Pour cela, et préalablement à la signature d'un CPOM, les parties au contrat devront procéder à une évaluation de la perte d'autonomie ainsi qu'à une évaluation des besoins en soins. Ce travail en amont est nécessaire pour clarifier et mieux structurer l'offre médico-sociale proposée aux usagers.

Le CPOM doit répondre aux objectifs suivants :

- Une meilleure prise en considération des besoins et attentes des résidents ainsi que leur environnement social et familial.
- Eviter les ruptures de prises en charge.
- Développement de la qualité de la prise en charge des résidents.

Ce qui change

Avec les CPOM, à chaque début d'exercice, le gestionnaire reçoit son arrêté de tarification (basée sur la dotation à laquelle il a le droit). Le gestionnaire va par la suite transmettre à l'ARS et au Conseil Départemental son "Etat Prévisionnel des Ressources et des Dépenses. Ce document permet de savoir comment vont être utilisés les crédits alloués au gestionnaire d'EHPAD. Une fois l'exercice réalisé, le gestionnaire va transmettre son "Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses" (ERRD).

Le principal changement avec la convention tripartite concerne l'affectation de ces résultats. Avec la convention tripartite, le gestionnaire devait négocier annuellement son budget s'il souhaitait prendre de nouvelles mesures (voir même négocier un avenant en cas d'augmentation de ses effectifs).

Avec les CPOM, le gestionnaire est libre de pouvoir affecter son résultat annuel (excédent et déficit) comme il le souhaite et sans devoir passer sous le contrôle de l'ARS et du Conseil Départemental.

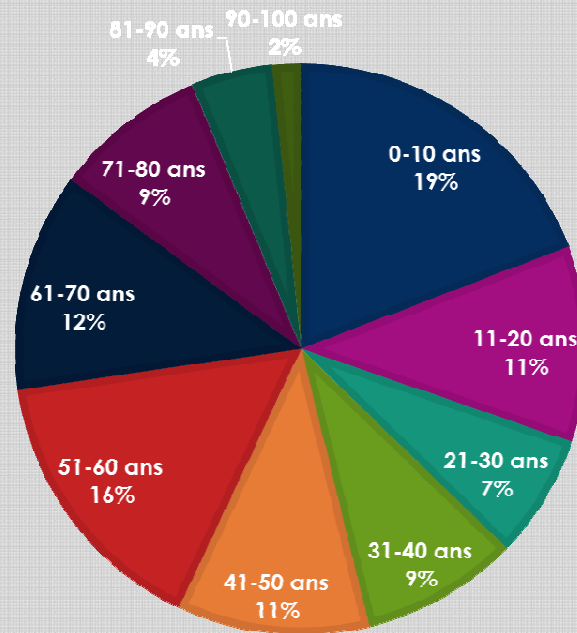
A ce stade de la négociation, il est très important de procéder au codage du niveau de dépendance des résidents car cela entraîne les moyens qui seront attribués à l'établissement pour le fonctionnement des EHPAD. Par ailleurs, nous souhaitons inscrire dans le CPOM des objectifs en terme de reconnaissance d'activité comme le PASA, l'accueil de jour et l'unité pour personnes âgées vieillissantes.

Le CPOM doit être signé pour le 15 mars 2018.

Les consultations de médecine générale au CHIC

► Le CHIC des Andaines a créé au 15/01/2018 une consultation de médecine générale du lundi au vendredi avec 4 médecins en salariat. Du 15 janvier au 2 février, on compte 370 consultations soit 24 par jour ce qui est, à ce jour, conforme aux prévisions.

NOMBRE DE CONSULTATIONS PAR TRANCHE D'ÂGE DES PATIENTS



NOMBRE DE CONSULTATIONS PAR CODE POSTAL

